

**COMMUNE DE LUTTANGE**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
Élus : 15

**SEANCE DU JEUDI 09 JUILLET 2020**

En fonction : 15

**Sous la présidence de M. BAUER Paul-André, Maire.**

Présents : 15

Convocation du 04 juillet 2020

**Présents** : PIERRAT D. ; DANIS M. ; GROSSE V. ; PERINO C. ; BAUMANN C. ; BECKEL C. ;  
BAUER P.-A. ; PHILIPPOT S. ; PISANO J ; MARTIN K. ; GRESSEL P. ; BERNARD P. ; RAVAUX  
N. ; VELVERT M. ; PIERRE A ;

**I. INFORMATIONS GENERALES**

Le conseil municipal apprend :

- Les 25 DIA pour lesquelles Monsieur Jean-Michel WERQUIN n'a fait valoir aucun droit de préemption

**II. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Passage en revue des différentes délégations du conseil municipal au Maire proposées (voir document joint à la convocation)

Des renseignements doivent être pris pour apporter des éclaircissements.

Suite aux différentes questions, le vote des délégations au maire est reporté au prochain conseil du 30 juillet 2020.

**III. ELECTION DES CORRESPONDANTS**

✓ **Correspondant sécurité routière :**

M. VELVERT Martial est élu à l'unanimité.

✓ **Correspondant Défense :**

M. DANIS Marc est élu à l'unanimité.

✓ **Correspondants école :**

Le conseil valide la nomination de 2 représentants : Mme BERNARD Pauline et Mme MARTIN Karine  
La résolution est adoptée à l'unanimité

✓ **Correspondants Forêt (1 titulaire et 1 suppléant)**

La commune de Luttange fait partie de la fédération de communes forestières.  
M. BAUMANN Christophe et M. RAVAUX Noel sont élus respectivement titulaire et suppléant à l'unanimité.

**IV. NOMINATION DES GARANTS DES OPERATIONS D'AFFOUAGE**

M. BAUMANN Christophe, M. PIERRAT Denis et RAVAUX Noel sont élus à l'unanimité.

**V. COMPOSITION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE**

Le maire fait partie d'office de cette commission.

M. DANIS Marc, Mme PISANO Jeannette et M. GRESSEL Philippe sont élus à l'unanimité, en qualité de membres titulaires.

M. PERINO Christophe, Mme GROSSE Valérie et M. RAVAUX Noel sont élus à l'unanimité, en qualité de membres suppléants, respectivement de DANIS Marc, PISANO Jeannette et GRESSEL Philippe.

**VI. COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME & INFRASTRUCTURES (TRAVAUX, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LOCALES) ET SECURITE**

Le maire fait partie d'office de cette commission.

M. BAUMANN Christophe, M. BECKEL Claude, M. DANIS Marc, M. PERINO Christophe, M. PIERRE Alain et M. VELVERT Martial sont élus à l'unanimité.

M. DANIS Marc qui pilotera cette commission informe d'ores et déjà les membres de la prochaine réunion qui aura lieu le 13 juillet à 19h30. Une convocation suivra.

Pour information, il est rappelé aux membres du Conseil que tout membre d'une commission absent à une réunion de travail n'est pas remplacé.

**VII. COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ENERGIES, EAU, DECHETS, FAUNE ET FLORE, FLEURISSEMENT, FORÊT, MINI-FERME)**

M. BAUMANN Christophe, M. DANIS Marc, Mme GROSSE Valérie, M. PIERRAT Denis, Mme PHILIPPOT Soazig, M. RAVAUX Noel et M. VELVERT Martial sont élus à l'unanimité.

Mme PHILIPPOT Soazig qui pilotera cette commission, informe les membres que la 1<sup>ère</sup> réunion de travail aura lieu avant le 31 juillet 2020 (convocation à suivre)

**VIII. COMMISSION VIVRE ENSEMBLE (AIDE SOCIALE, ENFANCE, SPORT, EVENEMENTS)**

M. BECKEL Claude, Mme BERNARD Pauline, Mme MARTIN Karine, Mme PHILIPPOT Soazig, Mme PISANO Jeannette, M. VELVERT Martial sont élus à l'unanimité.

Mme MARTIN Karine pilotera cette commission.

#### **IX. COMMISSION MUNICIPALITE AU QUOTIDIEN (RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS, COMMUNICATION, RESSOURCES HUMAINES, SALLES ET LOGEMENTS COMMUNAUX)**

M. GRESSEL Philippe, Mme GROSSE Valérie, Mme MARTIN Karine, M. PERINO Christophe, M. PIERRAT Denis, M. PIERRE Alain et Mme PISANO Jeannette sont élus à l'unanimité.

Cette commission sera pilotée par Monsieur Paul-André BAUER.

Quelques informations sont données aux membres du Conseil.

- Un site internet est en cours de construction : l'accès va être donné à tous les conseillers. Il sera mis en ligne fin juillet une fois qu'un hébergeur sera trouvé.
- Mise en place d'une adresse mail pour tous les conseillers et le personnel de la mairie
- Réunion de service a eu lieu mercredi 08/07 avec PAB et les employés municipaux
- Entretiens annuels ont été réalisés par PAB, reste 4 à faire.
- Création d'une page Facebook en cours par S. PHILIPPOT. Les membres du CM s'accordent sur le nom de la page « mairie de Luttange »

#### **X. COMMISSION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. GRESSEL Philippe, Mme GROSSE Valérie, M. PERINO Christophe, M. PIERRAT Denis et Mme PISANO Jeannette sont élus à l'unanimité.

Cette commission sera pilotée par PIERRAT D. et aura pour but de proposer un nouveau mode d'attribution des subventions.

#### **XI. COMMISSION PROJET « CAFE DE PAYS »**

M. BAUMANN Christophe, M. BECKEL Claude, Mme GROSSE Valérie, Mme PHILIPPOT Soazig, M. RAVAUX Noel et M. VELVERT Martial sont élus à l'unanimité.

#### **XII. COMMISSION PROJET HEBERGEMENT-TOURISME**

M. DANIS Marc, Mme GROSSE Valérie, Mme MARTIN Karine, PHILIPPOT Soazig, Mme PISANO Jeannette, M. RAVAUX Noel et M. VELVERT Martial sont élus à l'unanimité.

#### **XIII. COMPOSITION DU COMITE DU CENTRE ART ET PATRIMOINE**

Deux associations impliquées dans la vie du château feront partie de ce comité : « les amis du château » et « Creignes et fassenottes » avec 2 représentants qui seront, respectivement M. Jean Kurzmann et M. Jean-Claude Jauneau, ainsi que Mme Léa François et Mme Mélanie Solignac. Les membres du Conseil Municipal seront PAB, MARTIN Karine et PHILIPPOT Soazig.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

#### **XIV. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Maire informe que le montant maximal des indemnités vient d'être augmenté de 30%. Il propose de voter une indemnité égale à 85% du montant maximal. L'indemnité du Maire sera donc 34.25 % de l'indice terminal de la fonction publique L'indemnité des 3 adjoints sera de 9.09 % de l'indice terminal de la fonction publique Ces indemnités seront versées dès l'installation du conseil municipal, à savoir le 04/07/2020. Cette résolution est prise conformément aux propositions de campagne de « Luttange, une nouvelle dynamique », avec l'objectif de réduire de 10% les frais de fonctionnement de la commune.

Par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal valide cette répartition et charge le maire d'en avertir les autorités compétentes.

#### **XV. MODIFICATION DU PROJET FERME**

En préambule, M. VELVERT Martial demande à retirer les points 14 et 15 de l'ordre du jour. La demande est refusée par le maire.

M. DANIS présente aux membres du conseil le dernier plan à jour.

Le nom initial du projet « bistrot de pays » doit être modifié.

Suite aux propositions du CM :

« Comptoir de village » : 0

« Comptoir luttangeois » : 8

« Café de pays » : 1

« Café de la poste » : 4

Absentions : 2

L'appellation « Comptoir Luttangeois » est adoptée.

Les membres du CM sont invités à se prononcer sur la validation du plan et sur le nouveau nom du projet. Par 10 voix pour, 1 abstention et 1 contre, le conseil municipal adopte cette résolution.

#### **XVI. DETERMINATION DU LOYER DU « COMPTOIR LUTTANGEAIS »**

Lecture du compte rendu de la réunion du 12 juin avec l'association 1000 cafés par le Maire.

Une annonce sera publiée pour le recrutement du gérant et/ou salarié.

Une date d'ouverture au 15 février 2021 semble plus vraisemblable, selon l'architecte.

M. PIERRE Alain et M. GRESSEL Philippe posent certaines questions par rapport au projet.

- Quel engagement est attendu de la commune ? il s'agit de la mise à disposition des locaux. A ce titre, il n'y a aucun risque financier pour la commune puisqu'il n'y aura pas de frais de personnels notamment.
  
- Pourquoi ce statut juridique de SARL qui a plus vocation à faire du bénéfice ? alors qu'un statut associatif aurait été plus approprié ? le statut de SARL est imposé par 1000 cafés qui porte le projet. Cela n'aura aucune incidence sur la viabilité du commerce et permettra de créer un contexte de motivation, pour le gérant, dont le salaire de base est fixé au SMIC et complété par un intéressement au résultat de 30%.

- Risque pour la commune de se retrouver avec un projet qui tombe à l'eau ? le souhait de l'équipe est de proposer un service à la population (besoin qui s'est clairement détaché lors de la consultation citoyenne). Le projet initial avait le même cout ne rapportait rien à la commune et ne proposait aucun service.
- Que comprend le loyer ? l'inclusion des charges ou pas n'est pas encore défini. Cela restera à préciser dans la convention qui sera signée avec 1000 cafés.
- Qui aura la charge de l'entretien des locaux ? Le local de l'agence postale sera à prendre en charge par l'Agent de la poste, comme actuellement. L'entretien des locaux du « Comptoir Luttangeois » seront à la charge du gérant. Les espaces de co-working et salle de réunion sera entretenus par la Commune. PAB souligne que cette charge reste mesurée.
- Pourquoi attribuer 6 mois de gratuité de loyer ? le maire souhaite attirer et donner le plus de chances possibles au projet, surtout dans ce contexte de crise sanitaire et des difficultés économiques qui pourraient en découler.

D'autres éléments d'information sont apportées tels que l'importance qu'il faudra accorder au recrutement, afin de partager avec le gérant les souhaits initiaux portés par l'équipe (proposer des produits locaux (panier de légumes, ...) pour la partie épicerie, Création d'une dynamique au cœur du village, etc...)

Le Maire propose le vote du loyer à 400€ mensuel avec 6 mois gratuits.

Après en avoir délibéré par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, la proposition de Monsieur le Maire est accepté.

## **XVII. REGLEMENT INTERIEUR**

Lecture du règlement intérieur par PAB

Il est à noter que l'adoption d'un tel règlement n'est obligatoire que dans les communes de plus de 3500 habitants.

M. GRESSEL Philippe demande la possibilité de dématérialisation des procurations.

La demande est validée.

PAB souhaite ajouter dans l'article 13 : « les téléphones portables seront éteints durant les réunions du CM ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce règlement.

## **XVIII. TAUX DES 3 TAXES**

PAB informe les membres du CM que cette résolution ne sera pas votée car la date limite était le 3 juillet 2020 et le CM de Luttange n'était pas en place à cette date.

Conformément au programme de « Luttange une nouvelle dynamique », il n'était pas prévu d'augmenter les taux.

PAB souhaite procéder à un vote par principe pour établir la non augmentation des taux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Il est donné aux membres du CM les précisions suivantes.

Les taux pour 2020 sont

Taxe d'Habitation 10.30% soit un revenu pour la commune de 85 428€

Taxe Foncière bâti 7.22% soit 52 583€  
Taxe Foncière non bâti 39,92% soit 13 533€  
Soit un total de 151 544€.

Concernant la future réforme de la Taxe d'habitation, l'Etat garantit le même niveau de produit qu'en 2019 selon une annonce mais aucun document officiel n'est paru à ce jour.

## **XIX. VALIDATION DE L'AGENDA 2020**

Programmation des réunions du conseil : toutes les réunions auront lieu les jeudis à 20h  
30/07/2020 ; 03/09/2020 ; 15/10/2020 et 26/11/2020.

19 septembre 2020 : accueil des nouveaux arrivants

11 octobre 2020 : Repas des anciens

18 septembre 2020 : Calendrier des associations

Semaine 37 : restitution de l'enquête publique sur le « comptoir luttangeois »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet agenda.

## **XX. DIVERS**

M. DANIS remonte une information de la CCAM : la phase 2 du contrat de ruralité va être lancée. Un dossier de subvention devra être déposé pour bénéficier de financement pour des projets tels que la rénovation de l'aile est du château et l'agrandissement salle médiévale.

Le dossier sera à préparer en commission et en partenariat avec les « amis du château ».

Information de Karine MARTIN sur le périscolaire.

Une demande a été effectuée par des parents pour une inscription d'une enfant qui entre en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine. Les statuts du périscolaire le permettant, la demande a été validée.

Un vrai projet de mise en place d'aide aux devoirs pour les enfants de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> est envisagé.

Fin : 22 H 45

<i>Signatures</i>		<i>C. BAUMANN</i>	
<i>P.A. BAUER</i>		<i>C. BECKEL</i>	
<i>M. DANIS</i>		<i>J. PISANO</i>	
<i>S. PHILIPPOT</i>		<i>P. GRESSEL</i>	
<i>K. MARTIN</i>		<i>P. BERNARD</i>	
<i>D. PIERRAT</i>		<i>N. RAVAUX</i>	
<i>V. GROSSE</i>		<i>M. VELVERT</i>	
<i>C. PERINO</i>		<i>A. PIERRE</i>	